

réf 213

RÉGÉNÉRANT FOSSE SEPTIQUE prêt à l'emploi

— CARACTERISTIQUES

- Etat physique : Liquide
- Couleur : vert clair
- Odeur : eucalyptus
- pH : 8.0-9.0

Traitement **PRÊT À L'EMPLOI** assainisseur pour canalisations, fosses septiques, siphons, sanitaires, urinoirs, bacs à graisse.

— UTILISATION

Formulation liquide de cultures bactériennes non pathogènes et d'agents nettoyants destinée à la dégradation des graisses dans les canalisations et les bacs à graisses.

- Produit efficace : Les micros organismes détruisent les odeurs et les matières organiques.
- Ne contient aucun organisme pathogène.
- Ne contient ni soude, ni acide, ni potasse.
- Revitalise la flore bactérienne des fosses septiques.
- Remplace les méthodes chimiques nuisibles à l'environnement et aux fosses septiques.
- Prévient le ralentissement du débit de vidange, les engorgement et le bouchage.

— MODE D'EMPLOI

- 1 - En période de faible évacuation d'eau.
- 2 - En commençant par la fin du circuit d'évacuation (bacs à graisse) pour remonter jusqu'au siphon.

3 - Dosage :

- **bacs à graisse** : 2l tous les 10 jours pour 1500 l,
- **évier et siphon** : ¼ l tous les 2 jours,
- **wc et urinoirs** : ½ l tous les 8 jours,
- **fosses septiques** : ½ l tous les 8 jours pour 5 m³,
- **restauration** : 1 l par m³ pour +/- 100 couverts.

4 - Pour ensemercer un bac à graisse à sa mise en route, utiliser 12,5 l de produit par m³.

5 - Faire au moment de l'utilisation une pré-dilution à 10 % dans l'eau, puis répandre le mélange.

6 - Homogénéiser avant de s'en servir.

— SÉCURITÉ ET RECOMMANDATIONS

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S49 Conserver dans son récipient d'origine. Conserver bien bouché à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Classification microbiologique : La préparation n'est pas considérée comme dangereuse selon la directive du Conseil 2000/54/CE.

Toutes les bactéries contenues dans cette préparation sont de classe 1 conformément à la Directive du Conseil 90/679/CE (amendé par la Directive du Conseil 93/88/CE) et selon tous les systèmes de classification reconnus pour les micro-organismes.

Aucune de ces souches ne produit d'enterotoxine.

Proscrire l'usage de désinfectants (eau de javel, antibiotiques, produits chimiques) : leurs effets arrêtent l'action du produit. Toujours lire le mode d'emploi sur l'emballage et s'y conformer.

En cas d'urgence : liste des 10 centres anti-poison : INRS : 01.45.42.59.59

— CONDITIONNEMENT

carton de 6 x 1 L (réf 213-001)

carton de 6 x 1KD L (réf 213KD-001)

carton de 2 x 5 L (réf 213-005)

bidon de 1 x 20 L (réf 213-020)

fût de 1 x 200 L (réf 213-200)